



Mandat de gestion locative : questions

Par **bibikirt**, le **06/03/2014** à **18:20**

Bonjour à tous,

2 questions au sujet de la gestion locative :

- le mandataire est il dans l'obligation (légale/contractuelle...?) d'adapter ou de proposer au mandant l'adaptation du loyer à l'évolution du "marché" de la location ?
- le mandataire est il dans l'obligation de signaler tout travaux à son mandant, ou existe t il un seuil qui dispense de cette éventuelle obligation ?

Merci par avance pour vos conseils.

Damien

Par **janus2fr**, le **06/03/2014** à **19:49**

Bonjour,

A ce niveau, c'est le mandat qui fait loi entre les parties. C'est donc lui qui fixe les droits et devoirs de chaque partie face à l'autre.

Par **bibikirt**, le **06/03/2014** à **20:05**

Merci pour votre réponse. dans ce cas, je dois donc vérifier le contrat de gestion locative, mais dans le cas (fort probable pour le premier point) ou le contrat ne précise pas ces points particuliers, qu'est ce qui prévaut ?